



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 1^{er} février 2005

CS - 1. 11

**Représentation du SERTRID à des
organismes extérieurs**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Afin de mettre à jour la représentation du SERTRID au sein de la Commission Locale d'Information et de Sécurité (CLIS) ainsi qu'à l'association des collectivités locales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE), il convient de procéder à la désignation de délégué titulaire.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **DESIGNE** M. GUYON délégué titulaire et M. MARTIN délégué suppléant pour représenter le SERTRID au sein de la CLIS,
- **DESIGNE** M. MARTIN délégué titulaire et M. FEURTEY délégué suppléant pour représenter le SERTRID à l'association AMORCE.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant
été affichée, par extrait, le 13 FEV. 2006, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 13 FEV. 2006**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort
13 FEV. 2006
Service Courrier